

N° 385 ñ Vendredi 25 mai 2018

District de la Vienne

Siège social :

1 rue François Prat
86000 POITIERS

Accueil :

Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51

Site - E-mail - Facebook :

Site officiel : <http://foot86.fff.fr>

Email : district@foot86.fff.fr

Facebook : district de la Vienne de Football

Horaires d'ouverture des Bureaux :

Lundi : 9h30ñ12h30/13h30ñ17h30
Mardi : Fermé* /13h30ñ17h30
Mercredi : 9h30ñ12h30/13h30ñ17h30
Jeudi : Fermé* /13h30ñ17h30
Vendredi : 9h30ñ12h30/13h30ñ17h30
(*Fermé : accueil physique et téléphonique)

AGENDA de la SEMAINE

Samedi 26 et dimanche 27 mai

22^{ème} journée R2-R3-R4
18^{ème} journée U18 R2
18^{ème} journée U17 R1
9^{ème} journée U17 R2
18^{ème} journée U16 R2
18^{ème} journée U15 R1
9^{ème} journée U15 R2
18^{ème} journée U14 R1-R2
½ finales Coupe N. Aq. Fem. U14-U17 à 11
9^{ème} journée U13 Reg. Critérium
22^{ème} journée D1-D2-D3-D4-D5-D6
½ finales Coupe du Poitou à 8/ à 11
9^{ème} journée U17/U18 ñ U15-U13
7^{ème} journée U11

Samedi 26 mai

Journée Nationale U6-U9 à Civray

Mercredi 30 mai

Commission Sportive à 14h00

Jeudi 31 mai

Commission Discipline à 17h30
Commission des Jeunes à 17h30

Vendredi 1er juin

Réunion fin de saison des Arbitres à 19h30 à l'Atelier

Sommaire

Partenaire	p. 2
Convocation AG	p. 4
Bureau Comité de Direction	p. 6
Comité de Direction	p. 9
Avis aux clubs	p. 15
Avis aux arbitres	p. 17
Commission Sportive	p. 18
Commission Jeunes	p. 27
Informations diverses	p. 29

Finales Challenges U11 - U13 Dansac - U15 - U17/U18

**Samedi 2 juin 2018
à St Georges les Baillargeaux**

Challenge U11 (convocation des clubs à 9h)

Châtelleraut SO (1) - Migné Auxances (1) - GJ 3 Vallées 86 (1)
GJ Vallées du Miosson (1)

Challenge U13 DANSAC (convocation des clubs à 9h)

Bonneuil Matours / Vouneuil sur Vienne (1) - Loudun (2) - Poitiers Asac
(1) Vouillé (2)

Challenge U15 (convocation des clubs à 14h ñ match à 15h)

GJ Vallée Vienne et Moulière (1) ñ GJ Foot Sud 86 (1)

Challenge U17/U18 (convocation des clubs à 16h ñ match à 17h)

Jaunay Clan (1) ñ GJ 3 Vallées 86 (1)

Réunion de fin de saison des Arbitres de District

Tous les arbitres de la Vienne sont convoqués à la réunion de fin de saison qui aura lieu le :

**Vendredi 1^{er} juin 2018 à 19h30
au Restaurant l'Atelier à Poitiers.**

Pensez à réserver votre soirée !

Action Ethique et Convivialité

**Clubs
de Départemental 5 et 6**
**Pensez à renvoyer le
formulaire
(voir en fin de journal)**

Partenaire de la semaine





RENAULT
La vie, avec passion

Ceci est votre nouvelle clé de voiture.

Renault MOBILITY

- Location en libre-service 24h/24 et 7j/7
- Sans abonnement
- Véhicules particuliers ou utilitaires

Télécharger l'application  

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.renault-mobility.com

Renault recommande 

   renault.fr


SACOA DES NATIONS
www.sacoadesnations.fr

21, Avenue de la Loge
86440 MIGNÉ-AUXANCES
Tél : 05 49 51 97 25



Finale coupe du Poitou Féminine

Samedi 2 juin 2018

Stade de MENIGOUTE

**15h30 Finale
de la coupe à 8**

**17h30 Finale
de la coupe à 11**



Organisée par les districts de football 79/86 avec le concours du club de
Fomperron Ménigoute



**Entrée gratuite
Buffet Buvette**





CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs les Pr sident(e)s des clubs de Football du d partement de la Vienne, vous  tes pri (e)s d'assister ou de vous faire repr senter par un membre licenci  de votre club d ment mandat    l'Assembl e G n rale Ordinaire du District de la Vienne de Football qui aura lieu le :

Vendredi 8 Juin 2018   19h00
A Saint Germain (salle des f tes Abel DEMAY)
Route de B thines
St Savin-St Germain

Les repr sentants des clubs seront accueillis   partir de 18h30.



De 18h15   18h45 : Emargement des clubs

Le pr sident du club est le seul   pouvoir  marger. En cas d'absence de ce dernier, tout autre licenci  du club peut le repr senter mais doit **OBLIGATOIREMENT** fournir un pouvoir sign  du pr sident du club.

D'autre part, du fait de la d mat rialisation des licences, nous remercions les repr sentants des clubs de bien vouloir se munir d'une impression de la licence (ou liste des licenci s du club) ou une pr sentation depuis un smartphone.

Ordre du jour provisoire :

1. Ouverture de l'Assembl e G n rale Ordinaire
2. Accueil des participants par le Pr sident du District, les Maires de la commune, le Pr sident du club
3. Approbation du proc s-verbal de l'Assembl e G n rale Financ re du 01/12/2017   Chauvigny
4. Discussion et vote des rapports de la Secr taire G n rale et des commissions
5. Allocution du Pr sident du District de la Vienne de Football
6. Etude des v ux retenus
7. Pr sentation et vote des r glementations des Coupes et Challenges S niors applicables   compter de la saison 2018 / 2019
8. Application du carton blanc
9. Pr sentation et vote du budget pr visionnel
10. Intervention des personnalit s
11. Questions diverses
12. Cl ture de l'Assembl e G n rale Ordinaire

VOEUX

V u de l'A.S. Coulombiers Sports Football

L'A.S. Coulombiers Sports Football  met le v u que les ententes entre  quipes s niors soient autoris es en D partemental 3 au m me titre que pour les  quipes de D6, D5 et D4.



DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football vendredi 8 juin 2018 à St Germain

POUVOIR

Je soussigné :

Président du club :

Ne pouvant pas assister à l'Assemblée Générale Ordinaire du District donne pouvoir à :

Nom et prénom : N° de licence :

Pour représenter le club de :

.....

Cachet du club

Signature
(Précédée de « Bon pour pouvoir »)

Nota important :

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente, porteur d'une carte de dirigeant de la saison en cours.



BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

PV N°8

Réunion du mercredi 16 mai 2018

Présidence : M. Stéphane BASQ

Présents : Mmes Béatrice MATHIEU et Maryse MOREAU

MM. Serge BIBARD - Christian FLORENT - Laurent LARBALETTE

Excusés : MM. Guy MALBRAND - Jean-Louis RIDEAU

Assistent : Mme Adeline URANGA,

MM. François PAIREMAURE et Laurent ROHARD (en partie), de la Commission des Finances

Présentation du budget prévisionnel 2018 / 2019

Serge BIBARD, Trésorier Général du District, informe le Bureau que seuls 2 clubs ne sont pas à jour de leur relevé compte club puis il présente le budget prévisionnel de la saison 2018 /2019 :

- Les produits
- Les charges

Une proposition sera faite au Comité de Direction sur le paiement des arbitres, par le District, pour les compétitions D5, D6, U17 et U15 à condition que les clubs acceptent le **Prélèvement Automatique obligatoire** pour les frais d'arbitrage.

Informations et communications du Président

➤ Réhabilitation du siège du District

Stéphane BASQ, Président du District, accompagné de Béatrice MATHIEU, Serge BIBARD et Laurent LARBALETTE a rencontré ce mercredi M. Alain CLAEYS, Président de Grand Poitiers et Maire de Poitiers, en présence d'Aurélien TRICOT, Adjoint délégué aux Sports et Pierre MICHON, Directeur des Sports de Grand Poitiers pour la réhabilitation du siège du District.

M. Alain CLAEYS, dans le cadre des compétences partagées, a donné un accord de principe quant à l'attribution d'une subvention sous réserve de la signature d'une convention pour la mise à disposition d'une salle pour les clubs de Poitiers.

➤ Compte rendu du Bureau de Ligue du jeudi 3 mai 2018

• Frais de déplacement des présidents de District aux Assemblées Fédérales : La F.F.F. prenant à sa charge les frais de déplacements aux Assemblées fédérales, la LFNA a décidé de reverser cette somme à chaque District.

• Prise en charge financière des manifestations régionales : Le Bureau de Ligue propose que les coûts liés aux manifestations organisées par la Ligue ou régionalement resteront à sa charge.

• Indemnisation des Présidents de District ou de leur Président délégué : L'indemnisation des Présidents de Districts n'est en aucun cas obligatoire. Elle peut être mise en place pour permettre à un Président de District de consacrer plus de temps à sa mission auprès des clubs de son territoire et de mener à bien le programme pour lequel il a été élu. Le montant de cette indemnisation est à hauteur de 75 % du SMIC ; La Ligue participe à hauteur de 50 %.

Le Comité du District de la Vienne se prononcera lors de la réunion du mardi 22 mai 2018.

• Double licence et licence ayant droit : La double licence (joueur / dirigeant) sera gratuite la saison prochaine et le coût de la licence de l'ayant droit sera à la charge du demandeur.

• Arbitrage - état des lieux et recrutement : suite à la baisse régulière du nombre d'arbitres (entre 150 et 200 en moins chaque année), une réunion est organisée au Haillan le samedi 26 mai 2018 avec les Présidents de commissions de District d'Arbitrage et les Présidents des commissions départementales de détection, recrutement et fidélisation des arbitres afin de mettre en place le calendrier des actions à mener.



- Procès-verbaux des commissions de Discipline : les Districts doivent transmettre les procès-verbaux sur lesquels figurent des sanctions supérieures à 1 an.

Etude des vœux pour l'Assemblée Générale du District le vendredi 8 juin 2018 à Saint Germain

➤ Vœu du club de Coulombiers

Le club de Coulombiers souhaite que les ententes entre équipes seniors soient autorisées en Départemental 3 au même titre que les équipes de D6, D5 et D4.

Le vœu sera présenté au Comité du mardi 22 mai 2018.

Proposition d'attribution des médailles du District – Promotion 2018

Le Bureau, après étude des demandes transmises par les clubs, propose au Comité de Direction l'attribution ci-dessous :

Médailles du District Dirigeants

Jean-Marc BOUCHET (Smarves)
Philippe BRUERE (Beaumont)
René CAILLAUD (Availles en Châtellerauld)
Antonio FERREIRA (Sillars)
Rémy LAURIER (Chauvigny)
Joël ROY (Sèvres-Anxaumont)

Médailles du District Joueurs

Cécile PROVOST (La Chapelle Bâton)
Cyril ARCHAMBAULT (Sillars)
Jérôme CHARBONNIER (La Trimouille)
Benjamin DAIRON (Thuré Besse)
Jérôme DUPOTY (Mouterre Silly)
Jérôme FILLON (Beaumont)
Bruno JUTEAU (Jardres)

Le Bureau demande à la Commission de District d'Arbitrage et à la Commission Technique des propositions de médailles pour 5 Arbitres et 5 Educateurs.

Informations de la Secrétaire Générale

➤ Le District de la Vienne de Football a reçu les courriers / mails des clubs de :

- Antran concernant son retrait du GJ Mable et Vienne,
- Paizay le Sec qui ne souhaite pas engager d'équipe dans le championnat 2018 / 2019,
- Senillé St Sauveur, St Gervais et Dissay pour l'engagement d'équipes féminines la saison prochaine,
- Sillars pour l'avertissement donné à un spectateur quant à son comportement lors des rencontres.

➤ **LFNA Day** : 90 dirigeants de 39 clubs de la Vienne sont inscrits à cette manifestation,

➤ La remise officielle de la médaille d'Or de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine à M. Jean-Louis ARTAUD aura lieu le samedi 30 juin 2018. Le Président du District participera à la manifestation suite à l'invitation du club,

➤ La Commission de l'Éthique et de la Prévention fait une proposition pour un Kakémono. Il est demandé à la Commission de remplacer la photo des membres de la Commission par un symbole de l'Éthique,



- La Commission Sportive a fait un appel à candidature auprès des clubs pour l'organisation des finales Marcel RENAUDIE et André TASSIN le dimanche 10 juin 2018 (4 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres et une tribune si possible),
- Mozaïc Foot Challenge : Le Crédit Agricole propose le vendredi 7 décembre 2018 pour la remise finale
- Animation Coupe du Monde 2018 : il est proposé au Crédit Agricole d'intervenir le jour de l'Assemblée Générale du District pour présenter cette animation,
- Suite à l'appel à projet de la Préfecture et de la DILCRAH, un dossier sur la « réalisation d'une production numérique pour dénoncer les discriminations et le racisme en France » a été déposé et une subvention de 600 € est accordée au District en vue de concourir à sa réalisation

Informations diverses

- Maryse MOREAU informe le Bureau du lieu des finales féminines :
 - Coupes du Poitou à Ménagoute (79) le dimanche 2 juin 2018
 - Barrage d'accession à Thuré Besse le samedi 9 juin 2018

Prochain bureau, sur convocation.

Le Président

La Secrétaire Générale

Stéphane BASQ

Béatrice MATHIEU



COMITE DE DIRECTION

PV N°8
Réunion du Mardi 22 mai 2018

Présidence : M. Stéphane BASQ

Présents : Mmes Béatrice MATHIEU - Sylvie TESSERAU - Isabelle TOURRAIS

MM. Serge BIBARD - Jacques DANTAN - Daniel FRAUDEAU - Dominique GIRAUD - Jean Bernard HUS - Laurent LARBALETTE - Marc LAVAUD - Éric MAIOROFF - Jean Louis OLIVIER - David PLAINCHAMP - Christian SAVIGNY

Assistent : Mmes Nathalie LE BRETON (CDA) et Adeline URANGA, Directrice Administrative

M. Anthony ALLOUIS (CTA-DAP)

Excusés : Mme Maryse MOREAU

MM. Jean Pierre BERNARD - Christian FLORENT - Patrice HERAULT - Dominique LANNEAU - Guy MALBRAND - Jean Jacques MASSE - Yannick METHIVIER - Jean Louis RIDEAU

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal n°7 du Comité de Direction du mercredi 25 avril 2018 paru sur le journal Foot n°383 du 11 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

CIVILITES

Félicitations

Le Comité de Direction félicite :

- Juliette HYAUMET (Ligugé), Laura URBANOVSKY (Oyré Dangé) et David CITRON (Poitiers FC) convoqués aux Espoirs du Football U14 F et G à Châteauroux du 15 au 17 juin 2018,
- Sabri GHEDHAB REMBLIERE sélectionné pour intégrer la section sportive filière Arbitrage de la Venise Verte à Niort.

Rétablissement

Le Comité de Direction souhaite un prompt rétablissement à MM. Gérard BARAUDON et Jean-Pierre BRISSONNET.

Condoléances

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances à la famille de Nicole LABARBE, Directrice de la Ligue de Football d'Aquitaine, suite à son décès.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS du PRESIDENT

➤ Compte rendu du Comité de Ligue du lundi 14 mai 2018

- Financement terrain synthétique : La Ligue participera au financement de certains terrains synthétiques (sur dossier) à hauteur de 50 000 €, en supplément de la subvention dans le cadre du FAFA. Une priorité sera donnée aux territoires ruraux et au développement de l'accueil du public féminin.
- Conseiller technique sportif : 1 conseiller technique employé par la Ligue dans chaque District. 48 000 € supplémentaires versés par la FFF. Le montant de la subvention destinée aux CTD DAP (Conseiller Technique Départemental ñ Développement et Animation des Pratiques) passera à 20 000 euros.
- Création d'un poste de Conseiller Technique en Arbitrage : La ligue a demandé une participation financière des 12 Districts à la création d'un poste de Conseiller Technique en Arbitrage, soit 4 000 euros par an.
- Arbitre / Joueur : Le Comité de Direction a décidé, à titre expérimental pour la saison prochaine, de laisser la possibilité à un arbitre de Ligue de jouer en District seulement.



• Les finales des Coupes régionales Nouvelle-Aquitaine (féminine et masculine) se joueront à MONTMORILLON le dimanche 17 juin 2018. Félicitations au Club de Montmorillon.

• Compétitions : S'il y a 3 descentes de N3 en R1, il sera désigné un 47^{ème} descendant de R4 au secteur Nord, étant donné que le secteur Sud est déjà impacté par 29 rétrogradations, soit le 3^{ème} plus mauvais des 9^{èmes} des 5 poules.

Pour les autres compétitions, la règle de départage entre les 13^{ème} (R1) et les 11^{ème} (R2 et R3) sera appliquée selon les dispositions de l'article 14 des règlements généraux de la LFNA.

Eu égard à une centaine de forfaits généraux en U19, il sera mis en place des compétitions interdistricts la saison prochaine.

• Centre de perfectionnement U14 : L'É.T.R. souhaiterait redonner de la valeur ajoutée aux Districts en créant un centre de perfectionnement pour les U14 dans le but de redynamiser les compétitions et améliorer la performance.

• État des lieux et plan de recrutement des arbitres. La Ligue enregistre une baisse de 800 arbitres sur cinq ans. Cette année, 200 arbitres en moins.

Parmi les actions envisagées :

* L'accompagnement des arbitres reçus sur les 9 matches obligatoires. Les accompagnateurs seront formés par la Ligue. Les frais de déplacement seront pris en charge par la Ligue au titre des contrats d'objectifs régionaux. L'accompagnateur est un licencié qui ne fait pas partie nécessairement de la famille de l'arbitrage.

* Un slogan sera mis en place : « Amène ton copain à l'arbitrage : la LFNA te paie ton maillot ».

Une réunion est organisée au HAILLAN le samedi 26 mai 2018 en présence des Présidents de CDA et CDDRFA. Le souhait de la Ligue est de mettre en place dans chaque District une Équipe Technique d'Arbitrage qui sera animée par le Conseiller Technique Ligue.

• Les projets de fusion de Lussac Mazerolles et Vendœuvre Chabournay ont été validés par le Comité de Direction, sur avis favorable du District.

• Assemblée Générale de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine : Elle aura lieu le samedi 16 juin 2018 au Palais des Congrès du Futuroscope avec un début des travaux à 14 heures. Il sera possible de regarder le match de l'Équipe de France à midi sur place. La remise des récompenses dans le cadre du Challenge du Fair-Play se déroulera en même temps que l'Assemblée Générale. La Ligue demande au District de la Vienne de trouver une dizaine de bénévoles pour aider à la mise en place de la manifestation.

• Label Séniors : 92 % des clubs ont été visités. Il reste 13 visites à effectuer => au mardi 22 mai 2018, plus que 6 clubs à rencontrer.

➤ Réhabilitation du siège du District

Dans le cadre des compétences partagées, M. Alain CLAEYS, Président de Grand Poitiers et Maire de Poitiers a donné un avis favorable pour une subvention.

➤ Indemnisation du Président de District

Avant que les membres du Comité s'expriment sur l'indemnisation du Président de District, Stéphane BASQ a quitté la salle.

La séance a été présidée par Laurent LARBALETTE, vice-président délégué du District.

Les membres du Comité n'ont pas souhaité de vote à bulletin secret.

A la question : Qui est favorable à une indemnisation du Président du District ?

Sur 14 votants : 1 voix pour, 13 contre



PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2018 / 2019

Serge BIBARD présente le budget prévisionnel de la saison 2017/2018 :

- Les produits
- Les charges

Le Comité de Direction, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition du budget prévisionnel qui sera présenté à l'Assemblée Générale du vendredi 8 juin 2018 à St Germain.

Le Comité valide la proposition du Trésorier Général pour le paiement des arbitres par le District sur les compétitions de D5, D6, U17 et U15.

Par contre, le prélèvement automatique des frais d'arbitrage sera obligatoire pour les clubs concernés. Sinon le club ne pourra pas engager d'équipes.

POINT SUR LA FETE DU FOOTBALL POUR TOUS

Laurent LARBALETTE fait part de son inquiétude sur le manque de participation des membres du Comité et des Commissions à cette manifestation.

Un mail de relance va être adressé à tous les membres du District et un appel sera lancé auprès des clubs si nécessaire.

INFORMATIONS DE LA SECRETAIRE GENERALE

- ✓ Informations communiquées lors du Bureau du mercredi 16 mai 2018
- ✓ Courrier des clubs => Leigné sur Usseau se retire du GJ Mable et Vienne,
=> GJ Vallée Vienne et Moulière pour une modification de nom en « GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny »,
=> Nouaillé pour son 80^{ème} anniversaire le samedi 16 juin 2018
- ✓ Les commissions doivent transmettre leur rapport d'activités le plus rapidement possible.

ETUDE DE VŒU POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

Le vendredi 8 juin 2018 à St Germain

Vœu de l'A.S. Coulombiers Sports Football : Rapporteur Maryse MOREAU

L'A.S. Coulombiers Sports Football émet le vœu que les ententes entre équipes seniors soient autorisées en Départemental 3 au même titre que pour les équipes de D6, D5 et D4.

Après échanges, le Comité de Direction donne un avis favorable sous réserve de non accession en division supérieure.

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DES MEDAILLES DE DISTRICT – Promotion 2018

Le Comité de Direction valide les propositions du Bureau comme ci-dessous :

Médailles du District Dirigeants

Jean-Marc BOUCHET (Smarves)
Philippe BRUERE (Beaumont)
René CAILLAUD (Availlles en Châtellerauld)
Antonio FERREIRA (Sillars)
Rémy LAURIER (Chauvigny)
Joël ROY (Sèvres-Anxaumont)



Médailles du District Joueurs

Cécile PROVOST (La Chapelle Bâton)
 Cyril ARCHAMBAULT (Sillars)
 Jérôme CHARBONNIER (La Trimouille)
 Benjamin DAIRON (Thuré Besse)
 Jérôme DUPOTY (Mouterre Silly)
 Jérôme FILLON (Beaumont)
 Bruno JUTEAU (Jardres)

Suite à la proposition de la Commission Technique, le Comité de Direction valide les demandes de :

Médailles du District Educateurs

Marine MINAULT (Sud Vienne région de Couhé)
 Nadège RABOISSON (Poitiers 3 Cités)
 Coralie RENETEAU (SO Châtellerauld)
 Arnaud AUGEREAU (Poitiers ASAC)
 Jean-Claude BARRAULT (Ligugé)

ACTIVITES REALISEES

Vendredi 27 et samedi 28 avril 2018

✓ **Examen théorique des arbitres de District au Collège Jean Moulin de Poitiers**

Remerciements à Mme MARECOT, Principale du Collège pour le prêt des locaux.

Participation de Sébastien AUBINEAU, Ludovic BRUNETEAU, Mathieu DOUSSELAIN, Bruno DUPUIS, Nathalie LE BRETON, David PLAINCHAMP et Patrick RIVIERE

Samedi 5 et dimanche 6 mai 2018

✓ **Finale Régionale Festival Foot U13 Pitch à Gujan Mestras (33)**

Participation :

- des équipes U13 Garçons de Poitiers FC et Ligugé/Smarves/Iteuil
- des équipes U13 Filles du SO Châtellerauld et Poitiers 3 Cités
- des arbitres Tanguy FLOZE et Léon GUICHARD

Encadrement : François JOSSE

Les équipes du FC Girondins de Bordeaux pour les Filles et Bergerac Périgord FC pour les Garçons sont qualifiées pour la finale nationale des 2 et 3 juin 2018 à Capbreton

Mardi 8 mai 2018

✓ **Journée Nationale des Bénévoles et Finale de la Coupe de France à Paris**

Participation de 5 dirigeants bénévoles : Philippe MERLET (Verrières), Julien PIERREFICHE (Quinçay), Dominique PROUST (Ligugé), Francis RICHARD (L'Envergne) et Jean-Paul PEGUIN (Commission de l'Éthique)

Encadrement : Jean-Bernard HUS, membre du Comité de Direction

Dimanche 13 mai 2018

✓ **Examen théorique des arbitres candidats à la Ligue au Haillan**

Mardi 15 mai 2018

✓ **Journée « Foot à l'école » en collaboration avec l'USEP au SO Châtellerauld**

Participation de 6 classes des écoles primaires de Maurice CAREME, Claudie HAIGNERE, LAVOISIER, Jean ZAY de Châtellerauld et Marcel JOLLIET de St Georges représentant 146 élèves.

Encadrement : François JOSSE aidé de Benjamin BARBEAU et Julie BRUNET, services civiques

Remerciements aux écoles pour leur participation, l'USEP pour l'organisation, la municipalité pour le prêt des installations et le club pour son accueil



Jeudi 17 mai 2018

✓ **Journée « Foot à l'école » en collaboration avec l'USEP à Civaux**

Participation de 5 classes des écoles primaires de Gouex, Queaux et Paul Cézanne de Civaux, représentant 121 élèves.

Encadrement : François JOSSE aidé de Benjamin BARBEAU et Julie BRUNET, services civiques

Remerciements aux écoles pour leur participation, l'USEP pour l'organisation, la municipalité pour le prêt des installations et le club pour son accueil

✓ **Réunion des professeurs de collèges inscrits à l'opération « Et si on jouait au foot » en collaboration avec l'UNSS au District**

Encadrement : Loïc LAURENT, Directeur de l'UNSS, Christian FLORENT, responsable de la manifestation.

Samedi 19 mai 2018

✓ **Réunion des clubs Féminins Jeunes à Jaunay-Marigny**

20 personnes de 14 clubs : ASM, Availles en Châtellerauld, Cenon sur Vienne, Chasseneuil St Georges, Châtellerauld SO, Fontaine le Comte, Jaunay Clan, La Chapelle Bâton, Lusignan, Montmorillon, Nouaillé, Poitiers ASAC, Poitiers 3 Cités, GJ Vallées du Miosson
Participation de Stéphane BASQ
Encadrement : François JOSSE

TOUR de TABLE des COMMISSIONS

Commission d'Arbitrage

- * la CDA va proposer pour la saison 2018 / 2019 une charte de déontologie pour les arbitres et les clubs,
- * suite à une formation « pilote » d'observateurs assurée par Séverin RAGER pour les Districts 17, 79 et 86 le samedi 7 avril 2018, la Présidente de la CDA et les observateurs formés du District de la Vienne vont suivre la rencontre Lusignan ñ Coulombiers du dimanche 27 mai afin de compléter la formation,
- * un 4^{ème} arbitre sera désigné sur toutes les rencontres des finales départementales,
- * les convocations aux stages et formations adressées aux arbitres seront également transmises en copie à leurs clubs,
- * les dossiers de réengagement des arbitres vont être disponibles très prochainement.

Commission de Détection, Recrutement et Fidélisation des Arbitres

- * une réunion de toutes les commissions départementales de Détection, Recrutement et Fidélisation des Arbitres ainsi que toutes les commissions de District d'Arbitrage est prévue le samedi 26 mai 2018 au Haillan.
- * la remise du Challenge de l'Arbitrage, associée à l'opération Buts, est prévue le vendredi 7 septembre 2018.

Commission Technique

- * les membres de la Commission Technique et de la Commission des Jeunes, ont rencontré les dirigeants de Chasseneuil St Georges pour l'organisation des finales Jeunes sur les installations de St Georges le samedi 2 juin 2018. Les matchs U11 et U13 auront lieu le matin avec la remise des récompenses vers 12h15 et les finales U15 et U17 l'après-midi avec la remise de récompenses vers 18h45,
- * La Commission réfléchit sur une obligation d'encadrement pour les équipes de Départemental 1.



QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h 15.

Prochain Comité, sur convocation

Le Président

La Secrétaire Générale

Stéphane BASQ

Béatrice MATHIEU



AVIS AUX CLUBS

REUNION DE FIN DE SAISON DES STRUCTURES FEMININES samedi 2 juin à 10h à Ménigoute

Les clubs sont invités à participer à la réunion de fin de saison des structures **Féminines** qui se déroulera le :

**samedi 2 juin à 10h à Ménigoute
Salle Romagne (à côté de l'église)**

(Réunion commune avec les clubs de la Vienne et des Deux Sèvres)

ORDRE DU JOUR :

- Bilan de la saison écoulée
- Prévision pour la saison 2018/2019
- Informations diverses
- Questions diverses

Un mail d'invitation a été envoyé à tous les clubs de la Vienne pour s'inscrire et rester au repas (13 € par personne) sur réservation. Après la réunion, il est proposé d'assister aux finales de la Coupe du Poitou.

REUNION DE FIN de SAISON DES JEUNES Samedi 9 juin 2018 au District de la Vienne de Football

Les clubs et groupements de jeunes sont invités à la réunion de fin de saison des Jeunes le samedi 09 juin 2018 à partir de 9h au District de la Vienne.

L'ordre du jour vous parviendra ultérieurement.

Merci de vous inscrire par la messagerie Zimbra.

FINALES de la COUPE TASSIN et du CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Finales prévues le dimanche 10 juin 2018

14h : Challenge Marcel Renaudie

16h : Coupe André Tassin

La Commission recherche un site pour l'organisation de ces deux finales
(4 vestiaires joueurs ñ 2 vestiaires arbitres ñ 1 tribune si possible).

Les clubs intéressés doivent se manifester avant **mercredi 30 mai 2018**.

Action Ethique et Convivialité clubs de Départemental 5 et Départemental 6

La fin de saison approche. Pensez à voter **pour élire l'équipe de votre poule correspondant le mieux à la notion d'Éthique** (accueil, respect des adversaires, des dirigeants et accompagnateurs, des arbitres, du public, de l'esprit de jeu).

Pour cela, il faut retourner le formulaire « Action Ethique et Convivialité » au District de la Vienne (qui se trouve dans « Informations diverses » du présent journal) ou communiquer votre lauréat par courriel (via Zimbra).

TU VEUX DEVENIR ARBITRE ? Inscris-toi maintenant

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise des formations qui te permettront de devenir arbitre de Football !

Pour cela, il te suffit de t'inscrire directement sur le site du District, rubrique « FORMATIONS » « Deviens Arbitre ».

Les dates et lieux des formations 2018/2019 :

- du 22 au 24 août 2018 ñ Puymoyen
- du 29 au 31 août 2018 ñ Le Haillan
- du 7 au 9 septembre 2018 ñ Puymoyen
- du 21 au 23 septembre 2018 ñ Le Haillan



- du 5 au 7 octobre 2018 ñ Marsac sur l sle
- du 19 au 21 octobre 2018 ñ Le Temple
- du 24 au 26 octobre 2018 ñ Puymoyen
- du 29 au 31 octobre 2018 ñ Le Haillan
- du 2 au 4 novembre 2018 ñ Sp ciale F minine ñ Puymoyen
- du 2 au 4 novembre 2018 ñ Puymoyen
- du 9 au 11 novembre 2018 ñ Gu ret
- du 9 au 11 novembre 2018 ñ Tartas
- du 16 au 18 novembre 2018 ñ Le Haillan
- du 23 au 25 novembre 2018 ñ Bugeat
- du 30 novembre au 2 d cembre 2018 ñ Limoges
- du 7 au 9 d cembre 2018 ñ Pau
- du 14 au 16 d cembre 2018 ñ Le Haillan
- du 14 au 16 d cembre 2018 ñ Poitiers
- du 3 au 5 janvier 2019 ñ C rizay
- du 3 au 5 janvier 2019 ñ Le Haillan
- du 11 au 13 janvier 2019 ñ Marsac sur l sle
- du 11 au 13 janvier 2019 ñ Tartas
- du 18 au 20 janvier 2019 ñ Puymoyen
- du 25 au 27 janvier 2019 ñ Le Haillan

Information sur l'envoi des courriels au District

RAPPEL IMPORTANT : les Commissions ne peuvent pas r pondre aux courriels des clubs qui lui parviennent de messageries personnelles. Seule la messagerie Zimbra est le moyen d' change officiel.

Engagements Coupe de France saison 2018/2019

Veuillez noter que les **engagements pour la Coupe de France saison 2018/2019** sont ouverts   compter du 20 avril 2018 sur Footclubs !

Les clubs engag s lors de la saison 2017/2018 ont  t  pr -engag s automatiquement pour la saison prochaine. Si vous souhaitez participer   cette  preuve, vous devez imp rativement valider votre engagement. A vous de jouer !

Engager son  quipe dans « Footclubs », comment faire ?

- Placez-vous dans la saison 2018/2019 (choix de la saison sous le logo « Footclubs »)
- Allez dans le menu Comp titions -> Engagements
- Sur la ligne correspondant   la Coupe de France, renseignez le champ "Avis club" en choisissant "Accord" (ou "Refus" si vous ne souhaitez pas engager votre  quipe)
- Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton "Valider".

Si la comp tition n'appara t pas, c'est que vous n'y avez pas particip  la saison pass e. Dans ce cas-l , cliquez sur le bouton « engager une  quipe » - choisir centre de gestion « FFF » - cocher   gauche en face de la coupe choisie. Merci de saisir le terrain d fini pour cette comp tition en pr cisant si vous poss dez un  clairage class  - puis **validez** l'engagement.

La cl ture des engagements sera effectu e le 15 juin 2018.

Le montant de l'engagement est de **52 euros** (d bit s sur le compte du club).

Merci de noter que les ententes ne sont pas autoris es en Coupe de France.

Pour tout renseignement compl mentaire, vous pouvez contacter Philippe MOUTHAUD par mail PMOUTHAUD@LFNA.FFF.fr



AVIS AUX ARBITRES

Réunion annuelle de fin de saison des Arbitres Le vendredi 1^{er} juin 2018

La Commission de District d'Arbitrage organise sa réunion annuelle de fin de saison.

Vous êtes convoqués le vendredi 1er juin 2018 à 19 h 30 au restaurant « l'Atelier » Le Grand Large à Poitiers.

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU WEEK END

Afin de joindre les responsables des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'à 2 heures avant le coup d'envoi de votre désignation, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez dorénavant contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District pour toute demande ou modification.

IR2F : Comment valider votre inscription à nos formations

L'IR2F vous rappelle que pour valider votre inscription aux formations via le site de la LFNA, il vous faut impérativement renvoyer à l'IR2F **dans les délais** les documents reçus par mail remplis : fiche intendance, attestation de prise en charge du club, bons de formation. Sachez qu'il n'est pas nécessaire de fournir le certificat médical pour les joueurs ou éducateurs. Les personnes qui n'ont pas retourné ces documents ne seront pas convoqués aux formations, alors pensez-y.

Planning prévisionnel 2017/2018

- Vendredi 01/06/18 : Réunion annuelle de fin de saison des arbitres au restaurant l'Atelier à 19h30
- Prochaine CDA : validation des classements.



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 23 mai 2018
Procès-verbal n° 38

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Roger GAULT, Gérard MOUSSAC, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE
Excusé M. Éric MAIOROFF

Approbation du PV n° 37 sans modification.

SAISON 2017 - 2018 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
6	A	11	21/01/18 Remis le 01/04/18	19653370	Moncontour (2) / Mirebeau (3)		27/05/18

SAISON 2017 - 2018 : MATCH de CHAMPIONNAT A REJOUER							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à rejouer le
6	E	12	04/02/18 remis le 15/04/18	19653912	Poitiers Cep (2) / Sillars (2)		03/06/18

SAISON 2017 - 2018 : MATCHS de CHAMPIONNAT FEMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
Fém D1	B	13	04/03/18	19915122	Ste Eanne (1) / Fontaine le Comte (1)	Intempéries	27/05/18
Fém D1	B	13	04/03/18	19915123	Bressuire (2) / Parthenay Viennay / Châtillon (1)	journée reportée	27/05/18

MATCHS de COUPES et CHALLENGES REPORTEES

SAISON 2017 / 2018

COMPETITION	JOURNEES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Coupe Louis David	1/2 finales du 31 mars et 1 ^{er} avril 2018	02 et 03 juin 2018
	Finale du 09 juin 2018	23 juin 2018 à 20h
Coupe Jolliet-Rousseau	1/2 finales du 31 mars et 1 ^{er} avril 2018	02 et 03 juin 2018
	Finale du 09 juin 2018	23 juin 2018 à 16h
Challenge des Réserves	1/2 finales du 31 mars et 1 ^{er} avril 2018	02 et 03 juin 2018
	Finale du 09 juin 2018	23 juin 2018 à 13h30
Coupe André Tassin	1/2 finales du 31 mars et 1 ^{er} avril 2018	02 et 03 juin 2018
Challenge Marcel Renaudie	1/2 finales du 31 mars et 1 ^{er} avril 2018	02 et 03 juin 2018
Coupe du Poitou	J 04 du 10 mai 2018	27 mai 2018
	Finale du 27 mai 2018	samedi 2 juin 2018



TROPHEES des COUPES et CHALLENGES

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le mercredi 30 mai 2018.

- Coupe Louis David : **Mignaloux Beauvoir**
- Coupe Jolliet Rousseau : **Mazerolles**
- Challenge Marcel Renaudie : **Croutelle**

FINALES de la COUPE TASSIN et du CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Finales prévues le dimanche 10 juin 2018

14h : Challenge Marcel Renaudie

16h : Coupe André Tassin

La Commission recherche un site pour l'organisation de ces deux finales (4 vestiaires joueurs ñ 2 vestiaires arbitres ñ 1 tribune si possible).

Les clubs intéressés doivent se manifester avant **mercredi 30 mai 2018**.

DEPARTEMENTAL 1

Match n° 19616621 : Poitiers Asptt (1) ñ Montmorillon (2) en poule C du 13/05/18

Évocation.

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 37 du 16/05/18, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Poitiers Asptt (1), d'un joueur (licence n° 2547666798) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Poitiers Asptt a été informé et a formulé ses observations,

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline pour un match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 07/05/18 et que l'équipe de Poitiers Asptt (1) évoluant en Départemental 1 n'a effectivement joué aucun match depuis cette date,

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec retrait de 1 point et 0 but à 3 à l'équipe de Poitiers Asptt (1) pour en donner le gain à l'équipe de Montmorillon (2) avec 3 points et 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Poitiers Asptt.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 19651662 : Antran (2) ñ Cernay (1) en poule A du 27/05/18

Demande de modification de la part du club d'Antran.

Dernière journée : refus de la Commission.

Match n° 19651722 : Vendevre (1) ñ Antran (2) en poule A du 13/05/18.

FMI non transmise.

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre M. FOURNIER Gaël et aux deux clubs le score de la rencontre ainsi que les éventuelles blessures et sanctions.

De plus la Commission demande aux deux clubs la composition de leur équipe.

Rapports à transmettre avant le **30 mai 2018**.

Dossier en instance.



Match n° 19651935 : Biard (1) ñ Nieuil l'Espoir (2) en poule C du 11/02/18 remis le 06/05/18

Évocation.

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 36 du 09/05/18, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Biard (1) d'un joueur (licence n° 2546381557) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que le club de Biard a été informé et n'a formulé aucune observation,

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline pour un match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 30/04/18 et que l'équipe de Biard (1) évoluant en Départemental 3 poule C n'a effectivement joué aucun match depuis cette date,

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec retrait de 1 point et 0 but à 3 à l'équipe de Biard (1) pour en donner le gain à l'équipe de Nieuil l'Espoir (2).

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Biard.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 19652513 : Bouresse / Persac (1) ñ Adriers (1) en poule D du 12/05/18

FMI non transmise.

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre M. PREVOST Baptiste et aux deux clubs le score de la rencontre ainsi que les éventuelles blessures et sanctions.

De plus la Commission demande aux deux clubs la composition de leur équipe.

Rapports à transmettre avant le **30 mai 2018**.

Dossier en instance.

Match n° 19652363 : Poitiers 3 cités (2) ñ Les Roches La Villedieu (1) en poule C du 08/04/18

Match n° 19652369 : Migné Auxances (3) - Poitiers 3 cités (2) en poule C du 15/04/18 remis le 22/04/18

Sans réponse de la Fédération Guinéenne sous 30 jours, le joueur n'est pas à considérer comme muté.

Dossier classé.

Match n° 19652375 : Quinçay (1) ñ Migné Auxances (1) en poule C du 28/04/18

Erreur de manipulation de la FMI.

La Commission renouvelle sa demande à l'arbitre de la rencontre M. RENOUX Philip et aux deux clubs le score de la rencontre ainsi que les éventuelles blessures et sanctions.

De plus la Commission renouvelle également sa demande aux deux clubs sur la composition de leur équipe.

Rapports non reçus à ce jour, à transmettre avant le **30 mai 2018**, sans réponse à cette date, les 2 clubs seront amendés et auront match perdu par pénalité.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 5

Le règlement des frais d'arbitrage n'est effectué par le District que du championnat Départemental 1 à Départemental 4

En Départemental 5, les frais sont réglés, à la fin du match, par moitié par les 2 clubs.

Match n° 19652727 : Vendevre (2) ñ L'Envigne (2) en poule B du 11/02/18 remis le 06/05/18

FMI non transmise.

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre M. DOUSSELAIN Mathieu et aux deux clubs le score de la rencontre ainsi que les éventuelles blessures et sanctions.

De plus la Commission demande aux deux clubs la composition de leur équipe.

Rapports à transmettre avant le **mercredi 30 mai 2018**.

Dossier en instance.

Match n° 19652584 : Cissé (1) ñ Mirebeau (2) en poule A du 27/05/18

Demande de modification de la part du club de Mirebeau.

Dernière journée : refus de la Commission.



Match n° 19652877 : Poitiers St Eloi (3) ñ Lavoux Liniers (1) en poule C du 18/03/18 à rejouer le 20/05/18

Courriel du club de Lavoux-Liniers (20/05/18 à 12h41)

1^{er} forfait de l'équipe de Lavoux-Liniers (1) (sans déplacement).

Amende de 31ü au club de Lavoux-Liniers.

Courriel de M. CHARTREUX Benjamin (22/05/18 à 11h57)

Les frais de déplacement de l'arbitre M. CHARTREUX Benjamin (38,5ü) sont à la charge du club faisant forfait, ils seront donc débités au club de Lavoux-Liniers pour être crédités au club de Poitiers St Eloi qui a réglé l'arbitre.

Match n° 19652862 : Bonneuil Matours / Archigny (2) ñ Dissay (2) en poule C du 11/02/18 remis le 06/05/18

Réclamation du club de Dissay.

La Commission reprend le dossier mis en instance objet du PV n° 36 du 09/05/18 concernant la réserve requalifiée en réclamation, laquelle met en cause la participation de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de Bonneuil Matours / Archigny (2).

Considérant que cette réclamation a été communiquée au club de Bonneuil Matours / Archigny lequel n'a formulé aucune observation.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification des feuilles de matchs des rencontres disputées par l'équipe de Bonneuil Matours / Archigny (1) évoluant en Départemental 4 poule B que seuls deux joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont effectué plus de 7 matchs en équipe supérieure et aucun n'a participé à la dernière rencontre officielle de ladite équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Bonneuil Matours / Archigny (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires ; dit **la réclamation non fondée**.

Par ces motifs confirme le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réclamation (38ü) seront débités au club de Dissay.

Dossier classé.

Match n° 19652881 : Bonnes (1) ñ Poitiers Asac (2) en poule C du 25/03/18 à rejouer le 20/05/18.

Courriel de M. VANWYNSBERGHE Benoît (20/05/18 à 12h41)

La part des frais d'arbitrage de M. VANWYNSBERGHE Benoît (23 ü) non réglée par le club de Poitiers Asac sera prélevée à ce dernier pour être créditée à l'intéressé.

Match n° 19652981 : St Savin St Germain (3) ñ Plaisance (1) en poule D du 27/05/18.

Compte-tenu des travaux sur le terrain de Villemort et de l'occupation du terrain de St Savin, la rencontre en rubrique se déroulera à 13h15 sur le stade municipal François Prat de St Savin, même jour.

Match n° 19653302 : Fontaine le Comte (3) ñ Vivonne (2) en poule F du 13/05/18

Réclamation du club de Vivonne.

La Commission reprend le dossier mis en instance objet du PV n° 37 du 16/05/18 concernant la réserve requalifiée en réclamation, laquelle met en cause la participation de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de Fontaine le Comte (3).

Considérant que cette réclamation a été communiquée au club de Fontaine le Comte lequel n'a formulé aucune observation.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification des feuilles de matchs des rencontres disputées par les équipes de Fontaine le Comte (1) et (2) évoluant respectivement en Régional 4 poule C et Départemental 3 poule B qu'un seul joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à plus de 7 matchs en équipes supérieures.

Considérant que l'équipe de **Fontaine le Comte (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit la réclamation non fondée et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réclamation (38ü) seront débités au club de Vivonne.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 6

Match n° 19653363 : St Gervais (1) ñ Moncontour (1) en poule A du 14/01/18 remis le 20/05/18

1^{er} forfait de l'équipe de Moncontour (2) (sans déplacement).

Amende de 18ü au club de Moncontour.

Match n° 19653912 : Poitiers Cep (3) ñ Sillars (2) en poule E du 04/02/18 remis le 15/04/18

La Commission enregistre la décision de la Commission de Discipline qui donne le **match à rejouer** et fixe la rencontre au dimanche 03 juin 2018.



Match n° 19654033 : Payroux (2) ñ St Saviol (2) en poule F du 27/05/18

Demande du club de St Saviol pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de St Saviol.

CHAMPIONNAT FEMININ

RAPPEL IMPORTANT

Réunion de fin de saison des clubs Féminins.

Le samedi 02 juin 2018 à 10h à Ménigoute (79)

Salle Romagne (à côté de l'église)

Pour information : d'importantes modifications seront proposées pour l'organisation des championnats ; un vote aura lieu pour une éventuelle application dès la saison 2018/2019

A noter : les inscriptions à la réunion et au repas sont demandées avant le lundi 28 mai 2018 (bulletin d'inscription joint à l'invitation reçue par mail).

Match n° 19919778 : Jaunay Clan (1) ñ Migné Auxances (1) en poule A du 20/05/18

Courriel du club de Jaunay Clan (18/05/18 à 09h21)

2^{ème} forfait de l'équipe de Jaunay Clan (1) (sans déplacement de Migné Auxances (1)).

Amende de 31ü au club de Jaunay Clan.

Match n° 19919779 : Thouars (1) ñ Mirebeau (1) en poule A du 20/05/18

Évocation.

L'inscription sur la feuille de match, au sein de l'équipe de Mirebeau (1), d'une joueuse (licence n° 2543091418) en état de suspension.

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Mirebeau lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 30 mai 2018, délai réduit en raison de la fin de la saison.

Dossier en instance.

Match n° 19919780 : St Cerbouille (1) ñ ASM / Loudun (1) en poule A du 20/05/18

Courriel du club de l'ASM (19/05/18 à 11h50)

1^{er} forfait de l'équipe d'ASM / Loudun (1) (sans déplacement).

Amende de 31ü au club de l'ASM.

Match n° 19915175 : Bressuire (2) ñ Thouars (2) en poule B du 20/05/18

Réserve du club de Bressuire (confirmée le 22/05/18 à 11h42)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de la joueuse/des joueuses CLÉMENCE BRANCHU et JULIE BEAUCHENE du club de Thouars pour le motif suivant : la joueuse/les joueuses CLÉMENCE BRANCHU et JULIE BEAUCHENE est/sont interdites de surclassement.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match et le contrôle des licences des joueuses mises en cause, que deux joueuses (Clémence BRANCHU et Julie BEAUCHENE) ne sont pas surclassées comme l'impose l'article 72.3 des RG de la FFF.

Considérant que l'équipe de Thouars (2) est en infraction avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit l'équipe de Thouars (2) battue par pénalité avec le retrait d'1 point et 0 but à 9 pour en attribuer le gain à l'équipe de Bressuire (2)

Les droits de confirmation de réserve (38ü) seront débités au club de Thouars.

Dossier classé.



U17/U18

Match n° 20241392 : Montmorillon (3) ñ GJ Val de Vonne (1) en Départemental 2 poule B du 05/05/18

Évocation.

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 36 du 09/05/18, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe du GJ Val de Vonne (1) d'un joueur (licence n° 2544420898) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que le GJ Val de Vonne a été informé et n'a formulé aucune observation,

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline pour deux matchs de suspension dont l'automatique à compter du 02/05/18 et que l'équipe de GJ Val de Vonne (1) évoluant en U17/18 Départemental 2 poule B n'a effectivement joué aucun match depuis cette date,

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec retrait de 1 point et 0 but à 4 à l'équipe de GJ Val de Vonne (1) pour en donner le gain à l'équipe de Montmorillon (3).

Les frais de dossier de 38€ seront débités au GJ Val de Vonne.

Dossier classé.

COUPE TASSIN

Match n° 20412053 : Buxerolles (1) ñ Nouaillé (1) du 17/05/18

Courriel du club de Nouaillé (23/05/18)

La rencontre n'ayant pas eu sa durée réglementaire (pas de prolongation), la Commission donne le match à rejouer le mercredi 30/05/18 à 20h.

COUPE TASSIN : 1/4 de Finale à rejouer le 30/05/18

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultat
12	BUXEROLLES	R2 A	NOUAILLE	R3 B	

COUPE TASSIN : 1/2 Finales le 03/06/18

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
16	BEAUMONT ST CYR	R3 A	POITIERS FC (2)	R3 A	
17	ST SAVIN ST GERMAIN	R3 A	BUXEROLLES	R2 A	en attente du résultat du match à rejouer
	NOUAILLE	R3 B	ST SAVIN ST GERMAIN	R3 A	

COUPE LOUIS DAVID

COUPE LOUIS DAVID : 1/2 Finales le 03/06/18

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
147	CERNAY	D3A	FLEURE	D1	
148	ANTRAN	D1	USSON ñ L'ISLE	D2B	



COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU : 1/2 Finales le 03/06/18

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
74	MARIGNY ST LEGER	D4A	LA FERRIERE AIROUX	D4D	
75	POITIERS GIBAUDERIE	D4A	PRESSAC	D4D	

CHALLENGE des RESERVES

Match n° 20412067 : Brion St Secondin (2) ñ Availles en Châtellerault (2) du 20/05/18

Réserve du club d'Availles en Châtellerault (confirmée le 21/05/18 à 20h21)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Brion St Secondin pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus 0 joueur ayant joué plus de 7 matchs officiels avec l'équipe supérieure du club de Brion St Secondin (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification des feuilles de matchs des rencontres disputées par l'équipe de Brion St Secondin (1) en Départemental 2 poule B qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à plus de 7 matchs de championnat en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de Brion St Secondin (2) n'est pas en infraction avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match.

L'équipe de Brion St Secondin (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de confirmation de réserve (38ü) seront débités au club d'Availles en Châtellerault

Pour information : aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre officielle en équipe supérieure.

Dossier classé

CHALLENGE des RESERVES : 1/2 Finales le 03/06/18

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
92	MONTMORILLON (3)	D3C	BRION - ST SECONDIN (2)	D4D	
93	MONTAMISE (2)	D3B	NEUVILLE (3)	D4A	

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 20412070 : Ouzilly / Colombiers (1) ñ Buxerolles (3) du 20/05/18

Réserves du club d'Ouzilly / Colombiers (confirmée le 22/05/18 à 08h32).

Réserves sur la participation de l'ensemble des joueurs de Buxerolles ayant disputé plus de 7 matchs en équipe supérieure, le règlement n'en autorisant que trois ainsi que les joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures suivantes, le règlement n'en autorisant aucun.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire non recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'il s'agit d'une rencontre de Coupe Départementale dont le règlement précise qu'aucun joueur ayant pris part à plus de 7 matchs de championnat en équipes supérieures n'est autorisé à participer aux différentes coupes.



Considérant que la confirmation de ladite réserve ne corrige pas les manquements ; dit **cette réserve non recevable sur le fond.**

Après vérification des feuilles de matchs des dernières rencontres disputées par les équipes de Buxerolles (1) contre Nouaillé (1) le 17/05/18 en Coupe Tassin et Buxerolles (2) contre Antoigné le 13/05/18 en Départemental 2 poule A qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé aux derniers matchs des équipes supérieures précitées.

Considérant que l'équipe de **Buxerolles (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match.

L'équipe de **Buxerolles (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.**

Les droits de confirmation de réserve (38ü) seront débités au club d'Ouzilly.

Dossier classé.

Match n° 20412072 : Vernon (1) ñ Smarves 1936 (2) du 20/05/18

Réclamations du club de Vernon (confirmée le 21/05/18 à 11h26 et 11h45)

- Réclamation sur la qualification et la participation au match de toute l'équipe de FC Smarves 2.
Motif : Ces joueurs qui ont participé au dernier match en équipe supérieure ne peuvent être incorporés en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures.

- Réclamation sur la qualification et la participation au match de toute l'équipe de FC Smarves 2.
Motif: Violation des dispositions réglementaires qui n'autorisent la participation que de 3 joueurs ayant disputé plus de 7 matchs en équipe supérieure.

La Commission,

Prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable en la forme.

Considérant, conformément aux dispositions de l'article 187.1 des RG de la FFF qu'il y a lieu d'en informer le club de Smarves 1936 en lui communiquant le texte de ladite réclamation. Il peut s'il le souhaite formuler ses observations, lesquelles devront parvenir à la Commission pour le 30 mai 2018, terme de rigueur.

Dossier en instance.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1/2 Finales le 03/06/18

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
90	POITIERS GIBAUDERIE (2)	D6G	CROUTELLE	D6G	
91	SMARVES (2)	D6H	BUXEROLLES (3)	D6H	en attente du résultat de la réclamation du club de Vernon
	BUXEROLLES (3)	D6H	VERNON	D6E	

COUPE DU POITOU

COUPE DU POITOU : 1/2 FINALES le 27/05/18

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
17	ST CERBOUILLE	D1A	MIGNE AUXANCES	D1A	
18	THOUARS	D1A	LUSIGNAN	D1B	

DIVERS

Courriels des clubs d'Availles Limouzine, Croutelle, Vicq sur Gartempe et Vouneuil sur Vienne.

Réponse par la messagerie Zimbra.

Courriel du club de La Chapelle Viviers.

Pris note.

**RESERVES NON CONFIRMEES**

Match n° 20412057 : Mignaloux Beauvoir (2) ñ Cernay (1) du 20/05/18 en Coupe Louis David
Match n° 20412058 : Nieuil l'Espoir (2) ñ Usson L'Osle (1) du 20/05/18 en Coupe Louis David
Match n° 20412065 : St Benoît (3) ñ Montamisé (2) du 20/05/18 en Challenge des Réserves.
Match n° 20412067 : Brion St Secondin (2) ñ Availles en Châtellerault (2) du 20/05/18 en Challenge des Réserves.
Match n° 20412068 : Montmorillon (3) ñ Fleuré (2) du 20/05/18 en Challenge des Réserves.
Match n° 20412069 : Croutelle (1) ñ Naintré (4) du 20/05/18 en Challenge Marcelle Renaudie.

Match n° 19652828 : St Julien l'Ars (3) ñ Jardres (1) en Départemental 5 poule C du 17/12/17 remis au 20/05/18
Match n° 19653171 : Champagné (1) ñ St Maurice Gençay (2) en Départemental 5 poule E du 12/05/18 rejoué le 20/05/18
Match n° 19915175 : Bressuire (2) ñ Thouars (2) en Féminines à 11 Départemental 1 poule B du 20/05/18

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24ü

Rencontres du 13/05/18.

Match n° 19653170 : Brion St Secondin (3) ñ Mazerolles / Lussac (2) en Départemental 5 poule E (18/05/18 à 18h15)

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 24ü.

Rencontres des 12 et 13/05/18

Match n° 19653697 : Naintré (4) ñ Availles en Châtellerault (3) en Départemental 6 poule C

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 80 ü.

Prochaine réunion : le mercredi 30 mai 2018 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION des JEUNES

Réunion du jeudi 24 mai 2018
Procès-verbal n° 30

Président M. Philippe BARRITAULT

Présents Mmes Maryse MOREAU et Sylvie TESSERAU

MM. Jean-Pierre BERNARD, Patrick CAMPOS-RUIZ, Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Excusé M. Yannick METHIVIER

Approbation du PV n° 29 sans modification.

SAISON 2017 - 2018 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS

Catégorie	Div	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
U 13	2	C	1	27/01/18 remis le 31/03/18	20260296	Sud Vienne région de Couhé (1) / GJ Vallées du Miosson (2)	Arrêté municipal	02/06/18

SAISON 2017 - 2018 : MATCHS de CHAMPIONNAT à REJOUER

Catégorie	Div	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
U 11	3	A	1	03/03/18 remis le 21/04/18	20353379	L'Envigne (1) / Nord Vienne (1)		02/06/18

AVIS AUX CLUBS

Finales Challenges U11 ñ U13 Dansac ñ U15 ñ U17/U18

le samedi 2 juin 2018 à St Georges les Baillargeaux

Challenge U11 (convocation des clubs à 9h)

- Châtelleraut SO (1)
- Migné Auxances (1)
- GJ 3 Vallées 86 (1)
- GJ Vallées du Miosson (1)

Challenge U13 DANSAC (convocation des clubs à 9h)

- Bonneuil Matours / Vouneuil sur Vienne (1)
- Loudun (2)
- Poitiers Asac (1)
- Vouillé (2)

Challenge U15 (convocation des clubs à 14h ñ match à 15h)

- GJ Vallée Vienne et Moulière (1) ñ GJ Foot Sud 86 (1)

Challenge U17/U18 (convocation des clubs à 16h ñ match à 17h)

- Jaunay Clan (1) ñ GJ 3 Vallées 86 (1)

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

La journée est organisée par le District le samedi 26 mai 2018

sur les terrains de Civray (stade Beauséjour)
avec la collaboration du GJ Foot Sud 86 et de l'ACG Foot Sud 86.



REUNION DE FIN de SAISON

La réunion est prévue le samedi 09 juin 2018 à partir de 9h
au District de la Vienne

TROPHEES des CHALLENGES

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Challenges avant le mercredi 30 mai 2018.

- Challenge U17/18 : **GJ Val de Vonne**
- Challenge U15 : **Ligugé / Smarves / ITEUIL / Fontaine le Comte / St Benoît (2)**
- Challenge Dansac : **GJ Vallées du Miosson (2)**
- Challenge U11 : **Vendeuvre / Chabournay**

U17/U18

Match n° 20241392 : Montmorillon (3) ñ GJ Val de Vonne (1) en Départemental 2 poule B du 05/05/18

La Commission enregistre la décision de la Commission Sportive Litiges et Contentieux qui **donne match perdu par pénalité avec retrait de 1 point et 0 but à 4 à l'équipe de GJ Val de Vonne (1) pour en donner le gain à l'équipe de Montmorillon (3)** et homologue le résultat.
Dossier classé.

U15

Match n° 20259893 : Loudun (1) ñ GJ Foot Sud 86 (1) en Départemental 1 du 03/02/18

L'indemnisation de l'arbitre assistant, lors de l'accompagnement des jeunes arbitres, est prise en charge par le District.

Les clubs de Loudun et GJ Foot Sud 86 seront crédités de la somme de 20€.

PLATEAUX U6-U7 et U8-U9

Plateau du 09/05/18 : 1 club organisateur : GJ 3 Vallées 86

Plateau du 18/05/18 : 1 club organisateur : Ligugé

Plateau du 19/05/18 : 2 clubs organisateurs : Cenon sur Vienne et St Savin St Germain

DIVERS

Courrier de la mairie de St Georges les Baillargeaux : la Commission remercie la commune pour le prêt de ses installations.

Courriel du club de Poitiers Asac :

Pris note.

Prochaine réunion : sur convocation le jeudi 31 mai 2018 à 17h.

Le Président, Philippe BARRITAULT

La Secrétaire, Maryse MOREAU



Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2017 - 2018

Vient de Régional 3 ou Régional 4		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Département 1 (1 x 12) 12 équipes	monte en Régional 3	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2
	vient de Régional 3 ou Régional 4	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	- 2	- 2	- 2	- 3	- 4	- 5	- 6	- 7	- 8
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Département 2 (2 x 12) 24 équipes	monte en Département 1	- 4	- 3	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2
	vient de Département 1	2	2	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 3	- 4	- 4	- 4	- 4	- 5	- 6	- 7	- 8	- 9
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Département 3 (3 x 12) 36 équipes	monte en Département 2	- 6	- 5	- 4	- 3	- 3	- 3	- 3	- 3	- 3
	vient de Département 2	4	4	4	4	5	6	7	8	9
	descend en Département 4	- 6	- 6	- 6	- 7	- 8	- 9	- 10	- 11	- 12
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Département 4 (4 x 12) 48 équipes	monte en Département 3	- 8	- 7	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6
	vient de Département 3	6	6	6	7	8	9	10	11	12
	descend en Département 5	- 8	- 8	- 8	- 8	- 9	- 10	- 11	- 12	- 13
	vient de Département 5	10	9	8	7	7	7	7	7	7
Département 5 (6 x 12) 72 équipes	monte en Département 4	- 10	- 9	- 8	- 7	- 7	- 7	- 7	- 7	- 7
	vient de Département 4	8	8	8	8	9	10	11	12	13
	descend en Département 6	- 12	- 12	- 12	- 12	- 13	- 14	- 15	- 16	- 17
	vient de Département 6	14	13	12	11	11	11	11	11	11
Département 6 (8 x 11) 88 équipes	monte en Département 5	- 14	- 13	- 12	- 11	- 11	- 11	- 11	- 11	- 11
	vient de Département 5	12	12	12	12	13	14	15	16	17



U 17 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2017 - 2018

Départemental 1 (1 x 10) 10 équipes	vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5	6	Départemental 1 (2 x 8) 16 équipes
	monte en Régional 2 U18	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1	
	descend en Départemental 2	- 1	- 1	- 1	- 2	- 2	- 2	- 2	
	vient de Départemental 2	8	7	6	6	5	4	3	
Départemental 2 (2 x 10) 20 équipes	vient de Départemental 1	1	1	1	2	2	2	2	Départemental 2 (? x 8) ? équipes
	monte en Départemental 1	- 8	- 7	- 6	- 6	- 5	- 4	- 3	

U 15 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2017 - 2018

Départemental 1 (1 x 10) 10 équipes	vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5	6	Départemental 1 (2 x 8) 16 équipes
	monte en Régional 2 U16	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1	
	descend en Départemental 2	- 1	- 1	- 1	- 2	- 2	- 2	- 2	
	vient de Départemental 2	8	7	6	6	5	4	3	
Départemental 2 (4 x 10) 40 équipes	vient de Départemental 1	1	1	1	2	2	2	2	Départemental 2 (? x 8) ? équipes
	monte en Départemental 1	- 8	- 7	- 6	- 6	- 5	- 4	- 3	

U 13 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2017 - 2018

Départemental 1 (2 x 10) 20 équipes	vient du Critérium U13	3	Départemental 1 (2 x 8) 16 équipes
	monte en Régional 2 U14	- 2	
	descend en Départemental 2	- 8	
	vient de Départemental 2	3	
Départemental 2 (3 x 10) 30 équipes	vient de Départemental 1	8	Départemental 2 (3 x 8) 24 équipes
	monte en Départemental 1	- 3	
	descend en Départemental 3	- 16	
	vient de Départemental 3	5	
Départemental 3 (2 x 10 et 2 x 11) 42 équipes	vient de Départemental 2	16	Départemental 3 (? x 8) ?? équipes
	monte en Départemental 2	- 5	

U 11 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2017 - 2018

Départemental 1 (2 x 8) 16 équipes	descend en Départemental 2	- 6	Départemental 1 (5 x 4) 20 équipes
	vient de Départemental 2	10	
Départemental 2 (5 x 8) 40 équipes	monte en Départemental 1	- 10	Départemental 2 (9 x 4) 36 équipes
	vient de Départemental 1	6	
	descend en Départemental 3	- 16	
	vient de Départemental 3	16	
Départemental 3 (7 x 8) 56 équipes	vient de Départemental 2	16	Départemental 3 (?? x 4) ?? équipes
	monte en Départemental 2	- 16	



F.F.F.



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

L.F.N.A



Poitiers, le 4 mai 2018,

Mesdames, Messieurs,

La Commission de District d'Arbitrage organise sa réunion annuelle de fin de saison.

Vous êtes convoqués

**Le vendredi 1^{er} juin 2018 à 19 h 30
au restaurant « l'Atelier »
Le Grand Large
10 rue du Clos Marchand
86000 POITIERS**

La CDA compte sur votre présence afin de présenter le bilan de la saison écoulée, mais également d'aborder les nouvelles dispositions importantes pour la saison prochaine.

Pour préparer au mieux cette réunion, je vous remercie de répondre, par mail ou à l'aide du coupon réponse ci-dessous, **pour le vendredi 25 mai 2018 dernier délai**

Cordialement,
La Présidente de la CDA,
Nathalie LE BRETON

COUPON REPONSE à retourner au District pour le vendredi 25 mai 2018, dernier délai

Nom :

Prénom :

Assistera à la réunion : OUI NON
(Rayer la mention inutile)

En cas de réponse négative, indiquer le motif avec justificatif



District de la Vienne de Football – 1, rue François PRAT – 86000 Poitiers
Tel. : 05 49 61 17 35 – Fax : 05 49 61 66 51 – Site : <http://foot86.fff.fr> – Courriel : district@foot86.fff.fr



ACTION ETHIQUE ET CONVIVIALITE

Départemental 5 et Départemental 6

Formulaire à retourner au District dès la fin du championnat

CLUB

Division : **Poule :**

Avis de l'équipe concernée du club

Pour la saison qui vient de se terminer, l'équipe de la poule qui mérite d'être récompensée au titre de « ACTION ETHIQUE ET CONVIVIALITE » 2017/2018 est :

.....

Le Responsable de l'Equipe

Signature

Le Capitaine de l'Equipe

Signature

Le Secrétaire du club

Signature

REMARQUES :

- 1 – La Commission ne prendra pas en compte le choix d'une équipe qui se sera auto-désignée
- 2 – Une équipe majoritairement choisie mais qui n'aura pas fait retour de l'imprimé portant son propre choix ne sera pas retenue